NATIONS UNIES **S**

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/RES/930 (1994)
27 juin 1994

RÉSOLUTION 930 (1994)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 3393e séance,
le 27 juin 1994

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 772 (1992) du 17 août 1992 et 894 (1994) du 14 janvier 1994,

Notant avec une vive satisfaction la mise en place d'un gouvernement uni, non racial et démocratique en Afrique du Sud,

Accueillant avec satisfaction les résolutions A/RES/48/13 C et A/RES/48/258 A de l'Assemblée générale, en date du 23 juin 1994,

1. Accueille avec satisfaction le rapport final du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS) (S/1994/717);

2. Félicite le Représentant spécial du Secrétaire général et la MONUAS, de même que l'Organisation de l'unité africaine, le Commonwealth et l'Union européenne, pour la contribution décisive qu'ils ont apportée à l'avènement d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique;

3. Décide, la MONUAS ayant mené à bonne fin son mandat, de mettre immédiatement un terme à ses activités;

4. Décide également qu'il a achevé l'examen de la question intitulée "La question de l'Afrique du Sud" et retire par conséquent cette question de la liste de celles dont il est saisi.